

DANS LE CANTAL

INNOVATION L'incubateur d'Henri Landès et Fanny Agostini recrute ses entrepreneurs.

Incubateur Landestini : "Révélez-vous !"

Dans le cadre de son programme "Entrepreneuriat et économie locale", et en partenariat avec le conseil départemental du Cantal, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le fonds Feder de l'Union européenne, et les acteurs locaux, la fondation Landestini, cofondée par Henri Landès et Fanny Agostini, a lancé un incubateur : "Landestini Cantal-Auvergne pour l'agriculture et l'alimentation durables et la préservation de la biodiversité". Il s'agit ainsi d'accompagner des start-up qui, par leurs travaux innovants dans le domaine du digital et du numérique, vont servir l'agriculture et le vivant. Pour intégrer l'incubateur, les entrepreneurs n'ont plus que quelques jours (jusqu'au 15 juin) pour candidater⁽¹⁾. Pour rejoindre l'incubateur physique et virtuel Landestini tiers-lieu Cantal-Auvergne, les projets doivent être innovants, économiquement viables et pérennes au service du vivant en faveur de l'économie rurale auvergnate et créateurs d'emplois.

Idées et projets technologiques, digitaux, numériques, sociaux ou organisationnels, les thématiques privilégiées porteront sur l'agriculture durable, l'alimentation durable, et tout projet au service du vivant. Les projets doivent également partager les valeurs et missions de Landestini. Les projets d'innovation numérique sont particulièrement bienvenus et un part-

nariat particulier est développé avec le Smart Agri Forum. La sélection des candidats sera dévoilée le 15 juillet.

Accompagnement et services gratuits

Une première promotion de cinq à dix projets sélectionnés par un jury d'experts sera accueillie dès l'automne 2020 pour être accompagnée entre 12 à 18 mois. Le programme d'incubation est entièrement gratuit. L'incubateur Landestini Cantal-Auvergne proposera des coaching individualisés et des ateliers animés par des experts, professionnels du monde agricole, experts des questions environnementales, digitales, entrepreneurs... Différents terrains d'expérimentation sont également mis à disposition et des bourses de 1 000 à 3 000 € seront distribuées aux porteurs de projets qui viennent s'installer dans le Cantal. Les équipes Landestini réalisent par ailleurs un premier événement avec les Aurillacois le vendredi 3 juillet à partir de 17 heures au lycée agricole.

Informations et réservations⁽²⁾ : Nelsina da Silva, responsable communication de l'incubateur : nelsina@landestini.org.

(1) Candidatures à déposer avant le 15 juin : lerevelateur@landestini.org. Informations : Emma Castel, responsable de l'incubateur : 06 95 20 54 78.

(2) Plus d'informations sur les réseaux sociaux #landestini ou landestini.org

DÉLINQUANCE Un fonds interministériel financera des projets de prévention.

Lutte contre la délinquance et la radicalisation : appel à projets

La préfecture du Cantal lance un appel à projets au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR). Cet appel à projets expose les orientations de la politique de prévention de la délinquance pour 2020 et les modalités d'attribution des crédits au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR), qu'elles ont été définies au plan national, puis déclinées au plan départemental de prévention de la délinquance du Cantal.

"Prévenir pour protéger"

Sur la prévention de la délinquance, il s'agit de déployer sur les territoires, dans le cadre des Conseils locaux ou intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPDA-CISPD), les axes d'orientation de la nouvelle stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024, qui sera précisée dans les semaines à venir.

Sur la prévention de la radicalisation, il s'agit de poursuivre la mise

en œuvre du plan national de prévention de la radicalisation "Prévenir pour protéger" : intensifier le travail de prévention et de désengagement en milieu pénitentiaire ; intégrer la prévention de la radicalisation dans la prévention de la délinquance ; intégrer la prévention de la radicalisation dans la prévention de la pauvreté ; intégrer la prévention de la radicalisation dans le service national universel.

Les porteurs de projets sont invités à consulter les différents documents de politiques transversales sur le site du ministère de l'Intérieur en vue de diversifier leurs demandes de financement, et de rechercher un maximum de co-financiers. Seront éligibles au financement FIPDR, les actions s'inscrivant exclusivement dans les orientations détaillées ci-après. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 19 juin 2020

Appel à projet disponible sur : www.cantal.gouv.fr/prevention-de-la-delinquance-et-de-la-a5389.html Tél. : 04 71 46 23 14 ou 04 71 46 23 72. Courriel : pref-communucation@cantal.gouv.fr

CRISE COVID Soutien aux entreprises, aux personnes vulnérables, ... premier bilan de l'action de l'État dans le Cantal.

18,4 M€ de l'État pour l'économie cantalienne

C'est un bilan richement chiffré sur l'action de l'État dans le Cantal face à la crise sanitaire qu'a dressé la préfecture dans une note adressée en fin de semaine dernière à la presse. Au sommaire, quatre volets : l'accompagnement du système de santé, l'information de la population, le soutien à l'activité économique, et, enfin, la protection des plus vulnérables. Vivement critiqué pour la pénurie de masques et plus globalement d'équipements de protection dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux, l'État a fourni, tardivement diront certains, 1,195 million de masques chirurgicaux et 90 300 masques FFP2 aux personnels de ces établissements cantaliens, masques auxquels s'ajoutent 277 litres de solution hydroalcoolique, 40 500 paires de gants, 2 500 surchaussures, 1 750 blouses... Lors de cette première vague de l'épidémie, très limitée dans le Cantal, 34 places de réanimation ont été mobilisées dans les hôpitaux et au CMC, précise la préfecture, dont : 20 lits de réanimation Covid à l'hôpital Henri-Mondor, 10 non Covid au CMC Tronquières, 4 lits de réanimation à l'hôpital de

Saint-Flour). Un dispositif complété par plus de 90 lits d'hospitalisation, deux services Covid et pré-Covid dédiés, 15 lits en soins de suite et rééducation au centre hospitalier d'Aurillac et 4 lits en soins continus au CMC, ainsi que des secteurs Covid dans les services de soins de suite et de réadaptation dans les hôpitaux locaux de Murat, Condat, Chaudes-Aigues, Riom)

18 000 salariés au chômage partiel

En matière économique, ce sont 3 576 entreprises cantaliennes (64,3 % des entreprises individuelles) qui ont eu recours au fonds de solidarité (FDS) pour un total de 7,476 millions d'euros versés sur les mois de mars et avril. Premier bénéficiaire de ce FDS : le secteur agricole (1,53 M€), devant l'hébergement-restauration (1,38 M€), le commerce (1,18 M€), les autres services (0,87 M€)... Parallèlement, 2 641 entreprises ont fait appel au dispositif d'activité partielle qui a concerné 18 055 salariés dans le département pour 7,866 millions d'heures et 10,9 M€ versés. Les chefs d'entreprise ont été beaucoup moins nombreux à solliciter une demande de report de cotisations sociales/fiscales

500

■ Le nombre de publications de la préfecture sur les réseaux sociaux pendant cette période de crise, informations doublées de 51 communiqués de presse, et d'une trentaine de courriers adressés aux élus et décideurs cantaliens.

(307 seulement) ou un remboursement accéléré de crédits de TVA et CICE.

En matière sociale, l'État a distribué 390 chèques services à 130 personnes jugées vulnérables, 5 chambres ont été réservées et financées dans des hébergements pour des personnes atteintes du Covid-19 et devant être isolées ailleurs que chez elles, 9 autres chambres l'ont été pour des cas contacts. La préfecture rappelle enfin les dispositifs d'alerte et d'écoute nationaux activés au niveau national dans la lutte des violences faites aux femmes dont on sait qu'elles se sont nettement accrues pendant la période du confinement (114 par SMS, plateforme de signalement des violences, alerte en pharmacie, dispositif d'écoute (3919), hébergement d'urgence...).

P. OLIVIERI

SÉNAT Le sénateur Bernard Delcros veut mieux protéger les acteurs économiques et sociaux.

Crise sanitaire : un nouveau système d'assurance ?

Pour mieux protéger le tissu économique et social en cas de pandémie, le Sénat a proposé un texte de loi défendu dans l'hémicycle, mardi 2 juin, par le sénateur cantalien Bernard Delcros. La création d'un nouveau système d'assurance pour les commerçants, artisans et agriculteurs confrontés à une grave crise sanitaire de type Covid-19, a fait l'objet d'intenses discussions au Sénat alors que le pays tout entier était quasiment à l'arrêt.

Contribution des assurances "insuffisante"

Sous la pression du gouvernement, du Parlement et des entreprises frappées de plein fouet par les mesures de confinement, les compagnies d'assurance ont contribué à hauteur de 400 M€ au fonds de solidarité mis en place en faveur des TPE et indépendants en difficulté.

Une contribution jugée insuffisante face à l'ampleur de la crise par le sénateur du Cantal, qui a révélé des failles dans la prise en charge par les assurances des pertes d'exploitation des entreprises, artisans, commerçants, agriculteurs. "Alors qu'elles ont dû cesser ou ralentir



Bernard Delcros défendant le texte de loi devant le Sénat.

leur activité, elles n'ont bénéficié d'aucune indemnité versée par leur assurance pour la très grande majorité d'entre elles !", a rappelé Bernard Delcros.

Orateur de son groupe, le sénateur a défendu cette proposition de loi qui repose sur deux principaux volets. Le premier propose d'instaurer une couverture obligatoire des entreprises par les assurances pour les pertes générées par une crise sanitaire grave. Le deuxième vise à créer un fonds destiné à

financer les indemnités des entreprises, qui serait alimenté par les compagnies d'assurance elles-mêmes, et auquel participerait l'État.

Considérablement enrichi par la commission des finances dont il est vice-président, ce texte, "indispensable pour mieux protéger les acteurs économiques et sociaux, en cas de nouvelle pandémie", a été largement adopté.

Lire aussi sur ce sujet la position de Groupama en page 5.